

PAGES
MANQUANTES



LA PREMIERE COMMUNION

(E. AZAMBRE)

FLEURS DE MAI



UR ma table un bouquet de ces délicates et suaves petites fleurs exhale un très doux parfum, et la rêverie me reporte bien loin dans le passé..... J'avais onze ans, elle en avait sept ; petit frère et petite sœur nous vaguions dans la prairie un dernier jour d'avril, à la recherche des Fleurs de Mai. Qui ne connaît ces modestes messagères du printemps, qui embaument nos collines d'Irlande ? Pour orner l'autel de Marie, que nos mains d'enfants avaient dressé, nulle autre n'eût convenu. Seule la Fleur de Mai était digne de la Reine de Mai. " Mai, c'est son mois, prétendait petite sœur, il nous faut donc des Fleurs de Mai. "

Et nous partimes, ce soir d'avril, à l'heure où les derniers rayons empourpraient le sommet des collines tout proches, où parmi les pierres moussues rampent les suaves fleurettes roses. Dans le calme du soir une alouette babillait gaiement.

Viens, petite Marie, monte sur mes épaules, l'herbe est toute mouillée tu prendrais encore froid.

Et ses bras autour de mon cou, je galopais à travers la prairie toute humide de rosée. Nous fîmes large moisson, autant qu'en purent tenir nos mains d'enfants. J'eus aimé emporter encore de gracieuses fougères pour embellir notre parure. Mais non, elle avait son idée ; il fallait des Fleurs de Mai, rien autre. Avec sa tranquille fermeté elle avait toujours raison d'un grand petit frère, son aîné de quatre ans et combien plus avisé. Il faisait sombre déjà quand nous rentrâmes ; mais je vois encore le rayon de joie brillant dans ses grands yeux, trop grands pour sa pâle figure, quand aux pieds de Marie elle jeta l'odorante moisson.

J'étais le plus grand, je dus monter sur l'autel et entourer d'une guirlande la statue de la Reine de mai ; elle, fatiguée, s'était assise et guidait le travail avec ce goût et ce tact si

sûr de la femme. . . Quand tout fut fini, aux dernières lueurs du jour, je vins m'asseoir près d'elle, et les yeux pleins de joie et de tendresse, elle mit ses bras autour de mon cou. J'avais onze ans, elle en avait sept, petit frère et petite sœur que nous étions heureux ce dernier soir d'avril !

.....

Les années ont passé ; j'ai voulu revoir mon pays natal et les collines d'Irlande, passer là, dans la paix, quelques beaux jours de printemps. C'était encore un dernier soir d'avril. Je n'y avais guère songé, les affaires ne pressaient pas trop et tout simplement j'avais pris un bref congé. Car j'étais devenu un homme d'affaires ; dans ma vie et dans mon cœur le Dollar n'avait que trop pris la place de ma foi d'enfant.

Le passé me reprit tout-à-coup. " Marie, dis-je à ma sœur, grande jeune fille maintenant, viens avec moi, nous allons comme autrefois courir encore dans la prairie, demain il faudra songer au départ. " Et nous partimes encore vers les collines où rampent parmi les pierres les douces Fleurs de Mai.

Dans la paix du soir une alouette chantait. Sur un terre gazonné nous nous assimes, non loin de la Shannon qui laisse murmurer ses eaux parmi les saules et les rochers. Là pendant longtemps nous restâmes à rêver, puis elle cueillit une Fleur de Mai et la mit à ma boutonnière. Quoi de plus simple ! Pourtant une joie très douce rayonnait dans ses yeux toujours trop grands pour sa figure plus pâle ; mais aussi quelle étrange et profonde mélancolie dans son sourire ! Je crus d'abord à la tristesse de la séparation prochaine. Ce n'était pas cela.

" Sais-tu, me dit-elle, quand vient ce mois de mai, j'éprouve comme un ennui de ne pouvoir rester toujours dehors à cueillir des Fleurs de mai. C'est, je le sais bien, une étrange idée de malade que je ne puis expliquer. " Sur sa figure délicate passa je ne sais quelle expression de douce tristesse et en même temps de paix céleste quand elle ajouta : " Que ce serait beau d'avoir là sa tombe sous les Fleurs de mai. "

.....

Bien des jours ont passé depuis ces beaux soirs embaumés du délicat parfum des Fleurs de mai. Le temps a passé plus vite encore que les eaux murmurantes de la Shannon, qui coulent là-bas aux pieds des collines. Il ne reste plus

que le souvenir très intense, très douloureux aussi ce soir. Sur mon bureau une lettre de deuil est là parmi tant de vaines paperasses d'affaires.

“ Elle a passé très doucement ce dernier jour d'avril. Elle parlait souvent de toi et des soirs où vous alliez ensemble cueillir des Fleurs de mai. Comme c'était son désir, nous l'avons déposée dans ce petit cimetière que tu connais, aux pieds des collines sur les bords de la Shannon, non loin d'un tertre où souvent elle est allé s'asseoir. ”

C'était là ma lettre. J'ai laissé là clients et solliciteurs. Le tumulte de la rue, loin de me distraire, me fit vraiment par trop mal. J'ai fui en toute hâte au grand air des champs, là où les oiseaux chantent en paix loin du bruit des hommes, où les haies vertes et les prairies embaumées ne sont plus souillées de la fumée des villes. Je me suis cru encore sur les bords de la Shannon aux pieds des collines d'Irlande. Auprès de moi marchait une pâle enfant. Parfois elle se baissait pour cueillir des Fleurs de mai. Dans la paix et le silence une voix murmura : “ Que ce serait beau d'avoir là sa tombe sous les Fleurs de mai. ” Oui, petite sœur, j'irai mettre moi-même sur ta tombe des Fleurs de mai. Je sortis de ma douce rêverie. Il faisait très sombre, et plus sombre encore dans mon cœur sans foi et sans espérance ; et je me pris à répéter, par je ne sais par quelle inspiration, les mots célèbres de Newman :

Je suis loin du foyer et la nuit est bien noire,

Conduis-moi !

.....

Me voici encore une fois sur les bords de la Shannon, aux pieds des collines empourprées par un beau soir d'avril. Que d'années ont passé depuis le temps où nous errions à travers la prairie. Tout l'après-midi, j'ai cherché la trace de nos pas d'enfants. Que d'années ont passé ! Et pourtant il me semble que c'est tout à l'heure, il y a un instant, que j'entendais murmurer : “ Que ce serait beau d'avoir là sa tombe sous les Fleurs de mai. ” J'ai cueilli un large bouquet des suaves fleurs roses et je l'ai mis sur la tombe dans le petit cimetière. Longtemps je suis resté là à écouter dans la paix sereine du soir le murmure de la Shannon ; une allouette chantait éperdument en s'élevant dans le ciel clair ; je ne puis dire

si j'ai prié ni même si j'ai pleuré, mais je sais bien que je suis tout changé.

.....

Ce bouquet de Fleurs de mai, qui embaume, là, sur ma table, je l'ai payé très cher à une bouquetière de Trafalgar Square. Je vais tout à l'heure, en me rendant chez moi, le mettre aux pieds de la Vierge dans l'église lointaine d'Havering Hill. Je veux revivre encore ces jours où j'avais onze ans et elle en avait sept, où petit frère et petite sœur nous entourions de Fleurs de mai la douce Reine de mai. Et comme je vais prier, moi qui ne savais plus prier ! Peut-être même vais-je pleurer, moi qui ne savais plus pleurer.

(Traduit de l'Anglais)



PENSÉES

—Moins de besoins vaut mieux que plus de biens.

Saint Augustin.

—Pourquoi voulez-vous être seul mauvais, quand vous désirez que tout ce qui vous appartient soit bon ?

Saint Augustin.

—La fidélité, la franchise et la sincérité du langage sont un grand ornement de la vie chrétienne.

Saint François de Sales.

LE DROIT NATUREL DES PARENTS A L'ÉDUCATION DE L'ENFANT

(Suite et fin)



Le droit des parents, disions-nous, rencontre une seconde limite dans certains droits de l'Etat en vue du bien commun. Cette considération nous amène à la seconde partie de notre étude : le droit naturel des parents à l'éducation de l'enfant dans la famille, unité sociale.

L'époque des patriarches n'est plus. A part quelques tribus encore nomades, les familles sont groupées en sociétés. Par le fait de son entrée dans la société, la famille perd-elle son droit naturel à l'éducation de l'enfant ? Par nature ou par contrat—pour le moment il importe peu—la famille renonce-t-elle à ses droits primordiaux en s'unissant à d'autres familles ? L'enfant naît-il directement et immédiatement citoyen, chose du grand tout, l'Etat ; ou plutôt ne fait-il partie de ce grand tout que par la famille, la cellule mère, la véritable unité sociale ?

Les partisans du monopole de l'Etat, rigoureux ou mitigé, affirment sans broncher que l'Etat est le véritable père de l'enfant. Reprenant la thèse de Platon qui l'exposait en ces termes par la bouche de l'athénien dialoguant avec Mégille et Clinias : " On ne laissera pas les parents libres d'envoyer leurs enfants chez d'autres maîtres que ceux des écoles publiques, pour la raison " qu'ils sont moins à leurs parents qu'à la patrie, "—les Ferry, les Doumergue—leurs sectateurs au Canada réclament hautement, veulent *per fas et nefas*, l'unique enseignement de l'Etat. Seulement, Platon était logique : eux ne sont que sectaires. Platon ne parlait ainsi dans les "Lois" que parce qu'il avait auparavant dans la " République, " posé en principe, la communauté des femmes. Nos modernes Platon ne réclament pas encore—explicitement du moins—la communauté des femmes, comme base nécessaire de la société idéale, et voilà pourquoi ils ont tort de prôner l'enseignement d'Etat.

Remarquons ici, bien que ce semble puéril, que nous

sommes en l'an 1911 de l'ère chrétienne, non plus vers l'an 650 ou 700 de l'ère de Rome. Le droit chrétien qui se rencontre sur ce point comme sur beaucoup d'autres avec le droit moderne a affranchi l'individu du despotisme de l'Etat.

Dans la cité antique, à forme militaire et tyrannique le plus souvent, l'individu naissait chose de l'Etat. La raison d'Etat dominait tout. Elle régnait souverainement, pénétrait au plus intime des foyers qu'elle transformait en laboratoire de l'Etat. L'éducation n'échappait point à l'emprise du pouvoir. Ses serres puissantes étreignaient l'enfant dès le berceau, le marquaient au coin de l'Etat ; il ne respirait plus que pour l'Etat.

Le christianisme a délivré l'individu de cet esclavage. Il a inculqué à la conscience publique la valeur morale de chaque personne, sa liberté, sa fin, le droit de la réaliser. Il lui a assigné sa place dans et non pour l'Etat. Le droit moderne, issu de 89, contient la même disposition. Au tout premier article de la déclaration des Droits de l'homme dont il a fait sa charte, il assure à tout homme la liberté de conscience et de pensée, avec pour toute limite, le droit commun.

Aujourd'hui l'enfant n'appartient pas à l'Etat. Jamais, en droit, il ne lui a appartenu. En fait, par la raison du plus fort et l'altération de l'opinion publique, on a pu penser—quelques-uns semblent le croire et voudraient le persuader à l'opinion actuelle—que l'Etat était son premier père. Mille et mille faits qui dureraient mille et mille années ne prescriront jamais contre un droit naturel.

“ Non, l'enfant n'appartient pas à l'Etat, il ne naît pas citoyen : (Nouvelle-France, 1904 p. 6.) que l'Etat le veuille ou non, il naît uniquement fils de son père et de sa mère et n'appartient pas par sa naissance à une autre société que sa famille. S'il reçoit le baptême, il entre par cette naissance spirituelle dans la société surnaturelle qu'est l'Eglise. Citoyen, il le deviendra plus tard, quand mûr pour les devoirs de la vie civile, il déclinera le joug de l'autorité paternelle et aspirera à fonder lui-même une famille. Jusque-là s'il appartient à la société civile c'est par sa famille qui en fait partie. On suppose à tort la société constituée immédiatement par des individus, tandis qu'elle est formée par des familles, c'est-à-dire par des sociétés déjà constituées qui s'unissent pour protéger leurs intérêts communs. ”

Cette grande vérité a été rappelée à l'univers catholique

il y a quelques années, par la voix du Pontife Romain, chargé d'éclairer les âmes : " Les fils—a dit Léon XIII reprenant la doctrine thomiste—sont quelque chose de leur père. . . . Ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'aggrègent à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique, dans laquelle ils sont nés. "

" La société civile (P. Sertillanges : *La famille et l'Etat* p. 36), est née de la famille : celle-ci représente la première organisation de celle-là, et par suite, sauf les époques de désarroi intellectuel et moral, cette filiation doit entraîner ses conséquences. . . . La famille est le premier groupement naturel. . . . Si l'autorité familiale respecte les personnes qu'elle régit ; si la femme a ses droits ; si le serviteur a ses droits ; si l'enfant, qui ne peut user des siens, les voit mis en réserve, c'est qu'on est engagé dans l'ordre moderne et chrétien. Mais alors, le principe en subsistera, et aux degrés ultérieurs, quand on fera des tribus avec des familles, des peuplades avec des tribus, des nations avec des peuplades, et enfin plus tard, beaucoup plus tard, une humanité avec des nations, les organisations successives ainsi formées auront pour loi de conserver, chacune, tout en créant un ordre supérieur, l'autonomie des éléments qui les intègrent, dans la mesure, tout au moins, où dans ces éléments la nature se retrouve, comme se conserve l'autonomie des pierres dans la maison, des maisons dans la ville, de la ville dans le pays. "

Pourquoi la société serait-elle l'anéantissement de la famille ? Les personnes comme les nombres se groupent pour se fortifier, non pour se détruire. Faibles et éphémères, les personnes, les familles se rassemblent pour suppléer à leur pénurie de ressources dans la poursuite de leur fin. On a calculé que dans une seule journée, un homme appartenant à une classe modeste de la société, un menuisier de village, par exemple, use de choses qu'il ne pourrait produire lui-même dans dix siècles.

Les familles se groupent pour travailler plus facilement à la perfection de leurs membres. Elles entrent dans la nation avec leur être parfaitement constitué, matière et forme. L'autorité, forme de la famille, existe encore dans le groupement avec ses droits et ses prérogatives. Autrement la famille se désisterait de l'instinct de conservation, inhérent à tout être, même au plus infime. Son but en se joignant à d'autres

familles, n'est pas de se tuer mais de mieux vivre selon sa nature et son être propre.

L'unité, en se multipliant, en composant un nombre, ne perd rien de son être. Elle le conserve intact avec toutes ses propriétés, à travers les myriades de combinaisons dont elle est susceptible.

Le nombre dix n'amointrit l'unité ni dans son être ni dans ses droits ; il la fortifie, décuple sa valeur isolée, mais n'altère en rien sa substance. Toujours, même au milieu de la plus forte somme, les propriétés de l'un restent les mêmes, comme au point de vue métaphysique, sa conversion avec l'être, le vrai, le bien. Il y a contradiction flagrante entre s'unir et se détruire. On s'unit pour se compléter, pour se perfectionner, se fortifier, non pour s'anéantir.

La famille n'abandonne pas à l'Etat ses droits, surtout les droits naturels les plus sacrés, pour qu'il en dispose selon son caprice ou son programme aussi variable que les têtes qui l'émettent. Non, les familles ne disparaissent pas dans les nations : elles ne s'y annihilent point. Les parents gardent tous leurs droits primordiaux à l'éducation des enfants. Seulement l'Etat limite nécessairement pour le bien commun, le droit des unités sociales.

Les auteurs catholiques les moins libéraux accordent à l'Etat bon nombre de droits indirects sur l'école et l'éducation. Nous résumerons ici les pages orthodoxes de Monseigneur Paquet (L'Eglise et l'Education p. 199 et suiv.) : L'Etat possède un double droit : protéger les droits privés comme mission de justice et de tutelle juridique qui comprend un contrôle répressif sur les matières d'hygiène et de morale naturelle ; un contrôle préventif à propos des mêmes matières d'hygiène et de la constatation officielle des capacités requises pour enseigner.

L'Etat n'a pas le droit d'exiger ses examens et ses brevets officiels—en thèse générale du moins—la lettre d'obédience suffit pour les professeurs ecclésiastiques ou religieux : et la vérification des diplômes et des grades académiques supplée au stage dans une université d'Etat.

Le second droit de l'Etat—mission d'assistance et de progrès,—consiste à aider et à promouvoir les intérêts. L'Etat peut fonder, contrôler, administrer, au point de vue économique et intellectuel, des écoles spéciales et techniques, militaires et navales ; parce que ces écoles relèvent de sa compétence

exclusive : il lui appartient de se charger de toute œuvre et entreprise trop coûteuse pour la bourse des particuliers : de suppléer à l'indigence des familles, par des subventions, des pensions, des récompenses aux diverses institutions enseignantes ; de se charger de l'éducation des enfants, à défaut des parents, à cause de leur insouciance ou de leur lâche abandon ; enfin, par exception, là où règne l'entente entre l'Eglise et l'Etat, ce dernier peut établir et soutenir des écoles publiques, surtout élémentaires, pourvu qu'il respecte la liberté de l'Eglise et des parents. On le voit, le droit naturel des parents laisse à l'Etat un vaste domaine pour y dépenser son zèle à la cause de l'éducation.

Toujours et partout, le droit naturel des parents, droit antérieur par nature et dans le temps, à celui des associations successives où la famille entrera, toujours et partout, ce droit s'imposera. Seule la force brutale, la force du nombre, de la puissance, le pourra méconnaître. Alors nous ne sommes plus sur le terrain du droit pur et strict, où dès le commencement nous avons placé la question. La réponse aux objections les plus spécieuses terminera notre étude.

L'Etat, disent les monopolisateurs jacobins, possède un droit parallèle à celui des parents. Il peut ouvrir des écoles publiques à côté de celles organisées par la volonté des parents.—“ Non, leur répond spirituellement Emile Faguet (*Le Libéralisme* p. 162, cité par Mgr. Paquet ouv. cit. p. 210 note.)—L'Etat n'a rien à voir dans les choses d'enseignement, parce qu'il n'est pas un professeur, ni un philosophe, ni un père de famille. Il n'a rien à voir dans les choses d'enseignement, parce que, quand il s'en mêle, il est le plus souvent très maladroit et assez souvent ridicule. Comme il est nommé pour faire de la politique et qu'il n'est qu'un homme politique, il ne voit dans l'enseignement que de la politique, il n'y fait que de la politique, et toutes ses pensées en cette affaire se ramènent à ce point : Mon corps enseignant me fera-t-il aimer et me préparera-t-il des électeurs ? Il est impossible à un gouvernement de voir dans ses fonctionnaires autre chose que des agents électoraux ; il ne peut donc voir dans ses professeurs que des agents électoraux. ”

De plus, l'enseignement parallèle de l'Etat grève inutilement, injustement, son budget, parce que l'éducation est une charge de la famille, et qu'ainsi tous payent également pour une œuvre à laquelle tous ne sont point intéressés au même degré.

Cet enseignement est enfin une concurrence déloyale à l'enseignement libre, choisi par les parents.

Avec la puissance, la richesse, la force d'intimidation dont dispose l'Etat, comment lutter avec lui pour tenir avec succès des écoles libres ? L'Etat est trop fort ; les chances ne sont pas égales.

Une deuxième objection des étatistes, c'est la faiblesse de l'enfant, le respect de sa liberté. On croit sa liberté de conscience et de pensée gravement compromise aux mains de parents ignorants ou fanatiques, imbus de préjugés séculaires qu'ils infuseront inévitablement à leurs enfants, être tendres et malléables comme la cire.

“ Mais, leur répond Jules Lemaître (Opinions à répandre p. 312),—la liberté de l'enfant doit-elle primer celle des parents ? A quel âge l'enfant est-il un être libre, c'est-à-dire capable d'un choix conscient et réfléchi entre les diverses théories ou croyances conductrices de la vie ? Et d'ailleurs, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de discrétion, l'enfant n'a pas de liberté propre : elle n'existe que par et dans celle des parents.” Il vit alors dans leur sein spirituel, selon l'expression de Saint-Thomas.

Et puis, à ce compte, l'Etat éducateur ne violerait-il pas lui-même, la liberté de l'enfant ! “ Le monopole de l'Etat en matière d'enseignement et d'éducation ne serait admissible que si l'Etat possédait la vérité absolue en religion, en philosophie, en morale, en politique, et si cette vérité était universellement reconnue.”

“ En fait, conclut Jules Lemaître (ouv. cit.) l'éducation donnée à l'enfant, soit dans les écoles libres, soit dans celles de l'Etat, n'empêche pas toujours l'adulte de faire un choix. D'ardents catholiques sont sortis des lycées ; un très grand nombre de francs-maçons sinistres et de farouches anti-cléricaux ont été élevés par des prêtres.”

Une troisième objection des partisans de l'enseignement d'Etat, celle qu'ils ressassent continuellement, dont ils prêchent partout l'absolue nécessité pour la grandeur et la force de la nation : c'est l'unité morale. Il faut avouer que sans unité doctrinale, l'unité morale se réalisera difficilement, si même elle est réalisable. Nous touchons ici du doigt la faute originelle, impardonnable, de la Réforme et de la Révolution. En brisant l'unité doctrinale, elles ont soulevé une foule de pro-

blèmes peut-être insolubles, engendré un immense malaise, comme une dislocation dans l'organisme social.

Pendant treize siècles l'unité morale a régné. C'est qu'alors l'idée chrétienne gouvernait le monde. Les pouvoirs civils, bien loin d'en prendre ombrage, encore moins de l'exclure, de travailler à la détruire, l'admettaient au gouvernement spirituel des âmes. Presque partout, il y avait subordination des pouvoirs, non comme aujourd'hui, haine féroce, implacable de l'Etat contre l'Eglise.

Pour ramener l'unité morale, il faudrait ou bien arracher de l'humanité l'idée chrétienne et rejeter la civilisation vingt siècles en arrière sous le paganisme, ce à quoi les sectaires ne parviendront jamais, et ce que, s'ils étaient logiques avec les principes de 89, ils ne tenteraient même pas de réaliser ; ou bien partager avec elle la royauté des âmes, et du même coup faire renaître l'ordre, la vérité, dans la vie des sociétés.

“ Si, d'ailleurs, (P. Pègues, *Revue Thomiste* 1906 p. 452) l'unité morale de la nation est chose désirable, il est quelque chose qui est bien plus excellent : c'est le respect des droits essentiels qui commandent l'existence même des états. Les plus farouches partisans de l'unité morale n'en sont pas venus, nous voulons le croire, à faire leur la devise du Coran : crois ou meurs ! Ils ont assez reproché à l'Eglise son intolérance doctrinale et son Inquisition que d'ailleurs elle n'a garde de renier, pour ne pas songer à vouloir eux-mêmes imposer, par la violence, à tous les esprits, l'uniformité d'un dogme d'Etat.”

Et vraiment, comment un pouvoir aussi changeant songerait-il à maintenir l'unité morale ?

“ L'enseignement national, répliquait un jour le Comte de Mun à Jaurès (*Discours et écrits divers* T. VII pp. 279-280 cité par Mgr Paquet *ouv. cit.* p. 219),—lequel ? Qui le règlera ? Des majorités changeantes. On aura le Dieu de Jules Simon comme aujourd'hui, ou celui de Renan pendant toute une législature, ou pas de Dieu du tout pour quatre ans à une voix de majorité. ”

La force ne saurait prévaloir toujours ni longtemps contre le droit. En dépit, à cause même des prétentions injustes, des empiètements sacrilèges de l'Etat sur la famille, plus que jamais, brille, sans ombre, le droit naturel des parents à l'éducation de l'enfant.

FR. BERNARD LEFEBVRE
des Frères-Prêcheurs.

LE PÈRE LACORDAIRE (1)



U mois de septembre 1831, l'abbé Henri Lacordaire, alors âgé de vingt-neuf ans et le comte Charles de Montalembert qui venait d'en avoir vingt-et-un, comparaissaient comme accusés devant la Cour des pairs. Ils avaient été traduits en justice, vous le savez, pour avoir revendiqué par l'action la liberté d'enseignement et ouvert une école, contrairement aux lois.

Au lendemain du jour où l'école avait été fermée et contravention dressée contre les maîtres, le plus jeune, Montalembert, s'était trouvé revêtu de la pairie, par suite de la mort de son père, ce qui lui donnait le droit d'être jugé par ses pairs et ses complices avec lui. Les prévenus devaient à cette circonstance de comparaître devant la plus haute juridiction du royaume.

Montalembert parla le premier. Sa plaidoirie, quoiqu'il ne fût qu'un adolescent, est restée comme un modèle d'éloquence et peut être comparée au plus beau des beaux discours qu'il a prononcés au cours d'une carrière qui a fait de sa parole de feu l'une des plus brillantes parures de la tribune française.

L'abbé Lacordaire s'était réservé pour la réplique. Après que le ministère public eut prononcé son réquisitoire, il se leva et ses premiers mots que vous vous rappelez, furent ceux-ci : " Nobles pairs, je regarde et je m'étonne. " Il s'étonnait d'être au banc des prévenus pour avoir usé d'un droit non encore réglé par une loi, mais inscrit dans le Charte.

Permettez-moi de m'appliquer son langage et de vous confier au début de cette conférence où sera célébrée sa mémoire, que moi aussi je m'étonne. Je m'étonne de me voir à cette place et que ce soit moi qui aie été invité à vous parler de lui. Journaliste, romancier, historien, parfois même auteur

(1) Conférence faite à la *Revue Française* à Paris.

dramatique, il ne semble pas que je fusse qualifié pour vous guider à travers les saintes péripéties d'une existence sacerdotale et monacale, à vous en montrer la beauté, à vous faire respirer l'atmosphère des temples et des cloîtres où elle s'est déroulée et à vous parler de ce moine illustre qui fut, au siècle dernier, la plus grande gloire de l'Eglise, en des termes dignes d'elle et de lui.

Cette tâche, cependant, je n'ai pas craint de l'assumer et je veux aussi vous confesser pourquoi je n'ai pas cru qu'elle fût au-dessus de mes forces ni qu'elle m'exposât à vous parler trop mondainement et sans esprit religieux d'un homme dont l'ardente foi excita et vivifia le génie, d'un prêtre qui ne saurait être loué ainsi qu'il eût voulu l'être que par ceux qui ont vécu, ne fût-ce qu'un jour, dans l'atmosphère où il vécut lui-même et qui professent les croyances dont s'inspirèrent inlassablement ses paroles, ses écrits et ses actes.

Cette atmosphère, je l'ai respirée dès l'enfance, et ces croyances sont les miennes. Elles ont été gravées dans mon cœur par la vigilance éclairée d'une mère admirable et par les enseignements inoubliés de celui qui fut mon premier maître, l'abbé d'Alzon, plus tard, le Père d'Alzon, fondateur en France de l'ordre des Augustins de l'Assomption. A ces êtres vénérés, dont je pourrai dire comme le poète Victor de Laprade " qu'en moi, rien n'est bon qui ne leur appartienne ", je dois d'avoir non seulement conservé ces croyances à travers les incidents d'une vie déjà longue, mais encore de les avoir retrouvées, au déclin de l'âge, dans toute leur plénitude et dans toute leur force, comme un puissant réconfort et comme une immortelle espérance.

Je vous devais cette explication, Mesdames et Messieurs, afin de vous convaincre que j'ai gardé une âme religieuse et qu'en conséquence, je n'étais pas absolument incompetent pour vous entretenir d'un homme d'Eglise, qui fut un moine d'avant-garde et un ardent défenseur de la cause de Dieu. D'ailleurs, vous n'attendez pas de moi que je vous raconte sa vie. Outre qu'il y faudrait plus de temps qu'il ne m'en est accordé, elle a eu d'éloquents historiens : M. Foisset qui eut le bonheur d'être l'intime ami de Lacordaire à son arrivée à Paris et toujours depuis ; le P. Chocarne, son disciple au couvent, le témoin de sa vie de moine et aussi le témoin de sa mort qu'il a racontée en des pages poignantes, toutes vibrantes d'une douleur filiale, et enfin, mon éminent ami, le comte d'Haussonville,

qui aux renseignements donnés par les précédents biographes, a pu ajouter un grand nombre de lettres encore inédites au moment où il les utilisa.

Si vous voulez connaître l'existence de Lacordaire, cette existence trop courte et si pleine, lisez ces ouvrages. Après les avoir lus, vous n'aurez plus rien à apprendre sur le héros chrétien auquel ils sont consacrés, surtout si vous en complétez la lecture par celle de sa correspondance avec Mme Swetchine et la baronne de Prailly et par celle du panégyrique qu'écrivit Montalembert sur le bon compagnon avec lequel il avait jadis livré pour l'Eglise, pour la liberté de conscience et pour la liberté d'enseignement, des combats mémorables et finalement victorieux.

Ce que vous attendez de moi, c'est que de ces souvenirs lointains, je dégage les nobles préoccupations qu'ils rappellent et que je vous y montre, ce qui fait l'objet de cette série de conférences, l'influence et l'action de la pensée catholique au XIX^e siècle.

Je ne me dissimule pas ce qu'un tel sujet présente de sévère en même temps que d'auguste et je ne serais pas sans m'inquiéter d'avoir à le traiter devant vous si je ne vous savais avertis de sa gravité et si je n'étais assuré que vous ne vous étonneriez pas que cet entretien révèle parfois une physionomie d'hagiographie autant que d'histoire.

Pour contempler de près ces grandes figures de chrétiens, il faut gravir des hauteurs accessibles seulement à ceux qui croient, à ceux qui espèrent, à ceux qui prient et vous ne l'ignorez pas en venant m'entendre.

LES DÉFAITES ET LES VICTOIRES DE LA PENSÉE CATHOLIQUE, DE LA RÉVOLUTION A 1848.

Je n'ai pas à vous apprendre que, dans les temps modernes, la pensée catholique a subi, comme dans le passé, tous les assauts, tous les orages, tous les caprices de la mauvaise fortune, mais qu'elle a remporté aussi de retentissantes victoires. Proscrite et vaincue en apparence sous la Révolution, elle se manifesta, malgré les violences des persécuteurs, par l'attitude du clergé français, par l'héroïsme de ces prêtres qui, malgré des lois de sang, continuent, en bravant la mort, l'exercice du culte, par l'empressement des fidèles à se rendre à leur appel et à se réunir au péril de leur vie dans des caves, dans des

CALENDRIER DOMINICAIN

Maï 1911

1	Lundi	S. PHILIPPE ET S. JACQUES, AP. <i>Tout-Double 2e cl.</i>
2	Mardi	S. Athanase, E. C. et Doct. <i>Double.</i>
3	Merc.	Invention de la Ste.Croix, <i>Tout-Double.</i>
4	Jeudi	S. Monique, Vve. <i>Double.</i>
5	Vend.	S. PIE V P. C. O. P. <i>Tout-Double 2e cl. avec oct. simple</i>
6	Samedi	S. Jean devant la Porte Latine, <i>Double.</i>
7	DIM.	PATRONAGE DE S. JOSEPH, <i>Tout-Double 2e cl.</i>
8	Lundi	Apparition de S. Michel Arch. <i>Tout-Double.</i>
9	Mardi	S. Grégoire de Naziance, E. C. et Doct. <i>Double.</i>
10	Merc.	S. ANTONIN, E. C. O. P. <i>Tout-Double 2e cl. avec oct. simple.</i>
11	Jeudi	S. Stanislas, E. M. <i>Double.</i>
12	Vend.	Bse Jeanne du Portugal, V. O. P. <i>Double.</i>
13	Samedi	B. Albert de Bergame, C. O. P. <i>Double.</i>
14	DIM.	B. Gilles ou Aegidius, C. O. P. <i>Double.</i>
15	Lundi	Conversion de S. Augustin, E. C. et Doct. <i>Double.</i>
16	Mardi	S. Jean Népomucène, M. <i>Double.</i>
17	Merc.	B. André Abellon, O. P. <i>Double.</i>
18	Jeudi	S. Venant, M. <i>Simple.</i>
19	Vend.	S. Pierre Célestin, P. C. <i>Double.</i>
20	Samedi	Bse Colomb, V. O. P. <i>Double.</i>
21	DIM.	4e après l'Octave de Pâques.
22	Lundi	(Rogations) S. Servais, C. <i>Tout-Double.</i>
23	Mardi	(Rog.) B. L.-M. Grignon de Montfort, C. O. P. <i>Double.</i>
24	Merc.	(Rogations) Notre-Dame Auxiliatrice, <i>Tout-Double.</i>
25	Jeudi	L'ASCENSION, <i>Tout Double 1e cl. avec oct. solennelle.</i>
26	Vend.	S. Philippe de Néri, C. <i>Double.</i>
27	Samedi	BB. Pierre Sanz et Compagnons, MM. O. P. <i>Double.</i>
28	DIM.	Bse Jeanne d'Arc, V. <i>Tout-Double.</i>
29	Lundi	BB. Guillaume et Compagnons, MM. O. P. <i>Double.</i>
30	Mardi	B. Antoine Pavonio, M. O. P. (du 9 avril) <i>Double.</i>
31	Merc.	B. Jacques Salomon, C. O. P. <i>Double.</i>

A NOS ABONNÉS

N. B.—Le SAMEDI de chaque semaine une MESSE BASSE est dite en notre église du Rosaire à l'intention de nos ABONNÉS.

INDULGENCES MAI 1911

I.---Indulgences communes à tous les mois

Le 1er DIMANCHE (le 7.)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. Plénières :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25) ;

Le 2e DIMANCHE (le 14)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis., Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 28)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir récité avec d'autres au moins le tiers du rosaire 3 fois par semaine. *Cf. Cm. Vis. d'une Salig. ou chonello, rubrica et Pr. (C. app. 5).*

II.---Indulgences propres au mois de mai

I.---INDULGENCES FIXES

5.—S. PIE V, Pape, C., dominicain.

A TOUS LES FIDÈLES : *Vis.* d'une église de dominicains et *Pr. Cf. Cm.* (Benoit XIII.)

Comme le 5.

10.—S. ANTONIN, Ev., C. dominicain

II.---INDULGENCES MOBILES

Accordées à la CONFR. DU S. ROSAIRE aux condit. suiv. : *Vis.* 5 autels (1) dans une église ou chapelle publ. (Stat. rom.) et *Pr.* (C. 32), aux jours suiv. :

Lundi des Rogations : 30 ans et 30 quarant.

Mardi des Rogations : 30 ans et 30 quarant.

Mercredi des Rogations 30 ans et 30 quarant.

Fête de l'ASCENSION : Indulg. plénière : *Cf. Cm.* et les 5 *vis.* ci-dessus.

(1) Il faut se décaler pour distinguer ces 5 visites. Comme la plupart de nos églises ont 3 autels, on peut, après une première visite au maître-autel, visiter les trois autels en commençant par un des latéraux et en allant à la suite puis terminer par le grand. Quand il y a 5 autels (ou plus comme à Notre-Dame de Montréal), on visite 5 autels différents. Il faut répéter les mêmes prières ou d'autres à chaque autel.

BIBLIOGRAPHIE

Qu'est-ce que le Ciel ? par Mgr Wilhelm Schneider, évêque de Paderborn. Ouvrage traduit de l'allemand par G. Gazagnol, 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion*. Prix : 15 cts. Bloud & Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Où est le lieu du grand revoir ? Au ciel ; c'est là du moins notre espérance. Mais où est le ciel ? et qu'est-ce que le ciel ? Questions difficiles auxquelles philosophes et théologiens ont donné des réponses bien différentes et surtout bien peu précises.

Remarquons que la Sainte Écriture ne nous donne aucune précision à ce sujet et que l'Église n'a rien défini sur cette question. Pour le très distingué auteur du présent volume, la vision de Dieu ne doit pas se présenter à nous comme une contemplation extérieure. Dieu en effet, ne se rapproche pas de l'âme comme s'il en était séparé par l'espace ; il la saisit, la pénètre, essentiellement et tout entière, en sorte que Dieu qui béatifie, et l'esprit, qui est béatifié, sont désormais inséparablement unis.

Examen de Conscience. Ouvrage traduit de l'italien par Jean Triollet, 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion*. Prix : 15 cts. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

C'est une grande illusion de croire qu'il suffise, pour satisfaire à la loi morale, de faire les choses qu'on appelle bonnes et d'éviter les choses qu'on appelle mauvaises. A qui veut éclairer vraiment sa conscience il est nécessaire de ne s'en point tenir à l'examen de ses actes, mais d'aller chercher sous ces actes l'intention qui les commandait. C'est pour aider à cette enquête qu'a été composé le questionnaire dont on donne ici la traduction. On s'y est moins proposé de dresser une liste de péchés que de porter la lumière dans ces mille replis de la conscience où le bien et le mal s'élaborent obscurément. Ceux qui pratiqueront ce précieux petit livre y trouveront des thèmes de méditation grâce auxquels ils pourront faire pénétrer l'examen jusque dans la trame de leur vie.

Lourdes. Les Pèlerinages, par le Comte Jean de Beaucorps, 1 vol. in-16. Prix : 50 cts. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Lourdes est un sujet inépuisable. Voici encore sur ce pays des miracles un livre qui sera reçu avec bonheur par tous ses fervents. L'arrivée.—L'hôpital.—La Rue.—La Grotte.—Les Piscines.—La Procession du Saint-Sacrement.—La Procession du soir.—L'Adieu : tels sont les titres des différents chapitres. Ce sont autant d'impressions vécues, de descriptions minutieuses et enthousiastes. Les pèlerins de Lourdes retrouveront ici leurs propres émotions, reproduites avec intensité, avec amour, avec piété. Les autres y puiseront le désir d'assister à ces spectacles grandioses et, par l'étalage des pires infirmités, tragiques.

grottes ou dans des granges isolées, pour prier Dieu, à l'image des premiers chrétiens réfugiés dans les catacombes.

Au début du dernier siècle, au lendemain de la Terreur, la pensée catholique se ressaisit, recouvre son influence, obtient la réouverture des temples. Le *Génie du Christianisme* dont André Beaunier vous parlait si magistralement l'autre jour est l'expression la plus sensationnelle de ce mouvement victorieux, de ce retour d'un peuple à la religion des ancêtres. Il en est l'expression ; il n'en est pas la cause. Plusieurs années avant que cet ouvrage ne parût, les fidèles sur presque toute la surface du territoire, avaient repris possession des églises ; leurs curés y étaient revenus et le Concordat, en 1801, rendait au culte son ancienne splendeur. Le livre de l'illustre écrivain n'est que la consécration de ces événements mémorables.

Je la revois encore, la pensée catholique, défendue et propagée pendant les années qui suivent sa résurrection, par un Joseph de Maistre, par un Bonald, mais trop disposée peut-être à abuser de sa victoire, et sous le règne de Charles X, provoquant par les imprudences des plus zélés de ses défenseurs une réaction antireligieuse qui prend pour drapeau le voltairianisme.

Le comte de Melun, qui était alors au collège, raconte dans ses souvenirs qu'un jour, dans son étude, ses camarades et lui, s'amusèrent, en l'absence du surveillant, à mettre en discussion l'existence de Dieu. Après un long débat, on alla aux voix et Dieu, nous dit-il, ne passa qu'à la majorité d'une voix. Cependant, ce collège était dirigé par des prêtres et le ministère de l'Instruction publique avait pour titulaire un évêque. C'est vous dire quel mal avaient déjà fait parmi la jeunesse les opinions voltairiennes et la violence des assauts que leurs partisans livraient à la pensée catholique.

Il ne faut donc pas s'étonner si, au lendemain de la Révolution de 1830, elle semble vaincue. C'est à croire qu'elle sera écrasée sous les coups qu'elle reçoit et qu'elle ne se relèvera plus. " L'opposition libérale qui a renversé le trône de Charles X avait été infectée d'impiété, nous dit dans ses beaux récits sur cette époque, M. Thureau-Dangin, ou tout au moins, sous couleur de gallicanisme, imbue de prévention contre le parti prêtre, " qui a eu le tort de se laisser inféoder au parti royaliste. L'Eglise semble donc vaincue au même titre que la vieille royauté, l'irréligion victorieuse au même titre que le

libéralisme. La victoire politique remportée par le peuple se transforme en une victoire antireligieuse.

L'archevêché de Paris qui, l'année suivante, sera mis au pillage et incendié, est une première fois dévasté, des maisons religieuses profanées, le calvaire du mont Valérien détruit. Durant une semaine, les églises restent fermées, de même plusieurs séminaires. Les croix sont arrachées du fronton des temples, traînées dans la boue et jetées dans la Seine. Pendant bien des jours encore, les prêtres n'oseront plus se montrer en soutane dans les rues. Dans les provinces, on poursuivra les processions à coups de pierres ; on prendra d'assaut les presbytères pour en chasser le curé ; on fera mordre la poussière aux croix de mission.

En même temps, le livre et le journal s'évertueront à exciter ces passions sacrilèges ; des publications infâmes livreront à d'indécents railleries Dieu, le catholicisme et son clergé. Le théâtre lui-même se fera le complice de ces abominations. Des acteurs célèbres prêteront leur talent à des spectacles calomnieux. Enfin, les 14 et 15 février 1831, la destruction de l'archevêché et le sac de Saint-Germain l'Auxerrois viendront couronner ce faisceau d'attentats diaboliques, qu'aura laissé s'accomplir la faiblesse du gouvernement, faiblesse trop souvent volontaire et non moins criminelle qu'une complicité avérée ; et sur ces ruines fumantes, le saint-simonisme de grotesque mémoire s'efforcera, en vain heureusement, de faire pousser les fleurs empoisonnées de ses doctrines perverses.

On entend alors des écrivains annoncer la fin prochaine du catholicisme. "C'est une religion qui ne va plus" dit l'un. "Nous allons assister aux funérailles d'un grand culte" dit un autre. Et accentuant ces prophéties, l'allemand Henri Heine y mêle son venin ; il écrit cyniquement : "La vieille religion est radicalement morte, elle est déjà tombée en dissolution ; la majorité des Français ne veut plus entendre parler de ce cadavre et se tient le mouchoir devant le nez quand il est question de l'Eglise."

Où était-elle alors la pensée catholique ? Ne pouvait-on craindre qu'elle ne se fût éteinte pour ne plus se rallumer : comme le craignait Louis Veillot, témoin cet aveu "Je, croyais très volontiers que le christianisme était mort ; rien autour de moi ne me disait qu'il végétait."

Il se trompait et il oubliait la promesse du Christ, qui a

proclamé l'immortalité de son Eglise. La pensée catholique, qui depuis tantôt vingt siècles, a présidé aux destinées du monde et exercé son action sur lui, est une lumière qui brûle à peu de frais. A défaut des vastes espaces, elle se contente d'une étroite solitude. Quand les vents déchaînés l'empêchent de briller sur les sommets, elle se fait humble lumignon et va brûler dans les ténèbres souterraines, pareille à la flamme de ces lampes d'autel que des mains pieuses entretiennent devant les tabernacles et, lorsque la folie des hommes s'irrite d'en voir la clarté, il suffit qu'une âme lui reste ouverte pour qu'elle continue à durer avec la force et la vitalité de ce qui est inextinguible.

En ces années si calamiteuses pour elle que je viens de vous rappeler et tandis que des corrupteurs intellectuels prophétisent avec une assurance joyeuse sa disparition prochaine, elle va se ranimer, reprendre un plus vif essor, inonder le monde de clartés que quelques-uns croyaient ne jamais revoir. Pour raviver cette lumière qu'est la pensée catholique, pour lui donner tout son éclat, s'est formé alors un groupe d'hommes, prêtres et laïques, qui s'honorent d'être chrétiens, qui ne craignent pas d'élever la voix, au milieu des orages, pour proclamer leur foi et rallier autour de cette Eglise qu'on disait abandonnée, les forces éparses de ses défenseurs un moment découragés par leurs défaites. Ces hommes seront les artisans de la renaissance religieuse qui va remplir du retentissement de ses victoires les vingt années suivantes, renaissance si fructueuse et si féconde que lorsqu'en 1848, une révolution renversera le trône de Louis-Philippe comme celle de 1830 a renversé le trône de Charles X, les vainqueurs qui, en 1830, conspuaient le catholicisme et appelaient sa fin, voudront maintenant l'associer à leur triomphe, inviteront les prêtres à bénir les arbres de la Liberté et en enverront plusieurs siéger à la Constituante.

(A suivre)

ERNEST DAUDET.

LES ROGATIONS



IDÉLES disciples de Jésus vainqueur de la mort, nous sommes tout à la joie. De nos cœurs s'échappent avec les sentiments d'amour et de reconnaissance les supplications les plus ardentes et les prières les plus pieuses envers le Dieu de la résurrection. Nos lèvres redisent avec un indicible plaisir l'*Alleluia* glorieux et solennel que l'Eglise chante durant cette sainte quarantaine qui nous rappelle de bien doux souvenirs. Pourquoi faut-il que nous cessions nos chants de triomphe pour revenir à ces litanies, à ces invocations, à ces prières qui ne se disent qu'en temps de pénitence ? A la veille de l'inoubliable anniversaire de l'Ascension du Fils de Dieu au ciel, pourquoi n'exaltonsnous pas le Divin ressuscité montant vers son Père " au milieu des cris de joie et... au son des trompettes ", *in jubilatione... in voce tubæ* ?

Voilà plus de douze siècles que le cycle liturgique s'est complété, dans la saison actuelle, par l'introduction de ces trois jours de Rogations. Et c'est une simple et modeste église de notre pays des Gaules qui a vu naître, se développer ce " rite imposant qui, dit Dom Guéranger, s'étendit rapidement à toute la catholicité, dont il fut reçu comme un complément de la liturgie pascale ". Voici dans quelles circonstances :

" Depuis que les Bourguignons s'étaient rendus les maîtres de cette partie de la Gaule viennoise que nous appelons aujourd'hui le Dauphiné et la Savoie, il ne s'était point passé d'années ni de saison dans l'année pendant lesquelles le pays n'eût été affligé de quelque fléau. La désolation était générale. Les tremblements de terre étaient très fréquents et les édifices les plus solides ne pouvaient résister à de si rudes secousses. Les bêtes sauvages désolaient toute la campagne. Une infinité de loups enragés entraient en plein jour jusque dans les villes et dans les maisons et jetaient partout la terreur. Chaque jour, disent les historiens, semblait apporter

quelque nouvel indice de la colère divine. Les incendies se multipliaient, et il ne se passait pas de semaine où, à Vienne, quelque maison ne fût consumée par les flammes.

“ La nuit de Pâques de l’an 470, pendant que tout le peuple était assemblé dans la grande église, avec Mamert, son évêque, pour la célébration des saints mystères, le feu prit à la maison de ville qui était un édifice magnifique construit sur une éminence qui dominait toute la ville. Chacun craignant pour sa maison, l’alarme fut universelle. Tout le monde sortit de l’église ; le service divin fut interrompu. Le saint évêque demeura seul devant l’autel, où, prosterné et fondant en larmes, il supplia ardemment le Seigneur de délivrer son peuple de tant de fléaux, et, pour apaiser la colère céleste, il fit vœu d’établir tous les ans dans son diocèse des Rogations ou prières publiques et des processions solennelles. L’embrasement cessa tout à coup, au moment où il semblait devoir consumer toute la ville. La joie que cet événement miraculeux causa dans les esprits fit revenir tout le monde à l’église. Mamert, après avoir achevé les saints mystères et rendu publiquement de très humbles actions de grâces à Dieu pour une faveur si visible, déclara à son peuple le vœu qu’il avait fait et l’exhorta à joindre la pénitence à la prière.

“ Tout le peuple applaudit aux moyens qu’avait pris le saint évêque pour apaiser la colère divine, et on ne douta point que ce fût à ses prières et à son vœu qu’on dût la subite extinction de l’incendie. Le saint évêque fixa ces Rogations aux trois jours qui précèdent la fête de l’Ascension et ordonna qu’elles seraient passées dans la pénitence et dans le jeûne (1).

N’avons-nous pas jusqu’à un certain point le droit de nous réjouir à la pensée que ces trois jours de prières publiques et solennelles ont été établis d’abord en France et de là, plus tard, dans toute la catholicité ? Saint Mamert qui jeta, ainsi qu’on vient de le lire, les fondements d’une institution liturgique que l’Eglise entière allait bientôt adopter, était à la tête du diocèse de Vienne, l’un des plus illustres, des plus fameux en même temps qu’un des plus anciens de notre ancienne Gaule méridionale. Il le gouverna pendant douze ans (462-474). C’est durant ce temps qu’il fut mêlé directement à la question de la dépendance de l’évêché de Die, question qui eut

(1). Le P. Croiset, dans *les Petits Bollandistes*.

sa solution—celle souhaitée par l'évêque Mamert—au Concile d'Arles (464).

Saint Alcime Avit (Avitus), qui fut un de ses successeurs (517-533), nous a laissé une homélie précieuse à plusieurs titres dans laquelle il raconte les faits miraculeux de 470 et parle aussi de la pratique déjà constante des Rogations (*Hora de Rogationibus*). " Il rapporte, (c'est Grégoire de Tours qui le dit dans son *Histoire des Francs* II, 34), que ces mêmes Rogations que nous célébrons (VI^e siècle) avant le triomphe de l'Ascension du Sauveur furent instituées par Mamertus, évêque de Vienne, dans le temps même de son épiscopat, à l'occasion d'un grand nombre de prodiges... Pendant que ces choses se passaient, le jour de l'Ascension approchant, il prescrivit un jeûne aux peuples, régla la formule des prières. . . "

Ces détails ne paraissent pas du tout inutiles. Il nous apprennent d'une manière sûre que les Rogations furent établies à la fin du V^e siècle et entourées de cérémonies, de prières et de jeûnes que l'Eglise a conservés, du moins en partie. Un autre contemporain de saint Avit, saint Césaire d'Arles (470-542), " en parle comme d'une coutume sacrée déjà répandue au loin, désignant au moins par ces paroles toute la portion des Gaules qui se trouvait alors sous le joug des Visigoths ". Cela, d'ailleurs, ne saurait nous surprendre. En effet, en 511, le premier Concile d'Orléans, que fit assembler Clovis, par le conseil de saint Rémi, de Reims, et de saint Mélaïne, de Rennes, ordonnait (canon 27^e) que " toutes les églises—celles des provinces reconnaissant l'autorité de Clovis—célébreraient les Rogations ou les litanies ; que le jeûne, qui se pratiquait en ces trois jours, finirait à la fête de l'Ascension ; qu'on userait, en ces jours de jeûne, des mêmes aliments qu'en Carême, et que pendant ces trois jours, les esclaves et les servantes seraient exempts de travail. " S'il était encore besoin d'autres preuves, je pourrais citer le 17^e canon du Concile de Tours (567) assemblé par saint Euphone, et le témoignage de Sidoine Apollinaire (430-488). Ce dernier et aussi saint Avit emploient le même terme de Rogations ; quant au Concile d'Orléans, qui érige en règle ces prières solennelles, *ab omnibus ecclesiis paciat celebrari*, il dit : *Rogationes id est Litanias*.

Ces jours de jeûne, de mortification et de supplication furent bientôt célébrés en dehors de notre pays des Gaules. C'est ainsi qu'au VII^e siècle, nous trouvons en Espagne, si

nous nous en tenons à divers Conciles, des prières à peu près semblables, non plus avant l'Ascension ou au printemps, mais bien au commencement de novembre, au moment des semailles. L'auteur des *Origines du culte chrétien* auquel j'emprunte ce détail fait remarquer que " ce n'étaient pas seules : suivant les lieux, on en faisait d'autres au jeûne de la Pentecôte ou à l'équinoxe d'automne ". En Angleterre, elles s'introduisirent au Concile de Cleveshoo, en 747. On y décida de les célébrer *secundum morem priorum nostrorum*.

Cet usage des Rogations ne devint obligatoire pour le monde catholique que sous le pape Léon III (795-816). Ce Pontife, auquel le souvenir du 25 avril—jour de la litanie de saint Marc—est intimement lié, puisque c'est à pareil jour qu'il fut assailli au moment d'une procession et cruellement maltraité, ce Pontife, dis-je, les établit dans la Ville Eternelle et de là, dans l'univers, " peu de temps après que les Eglises des Gaules ayant renoncé à la liturgie gallicane pour prendre celle de Rome, eurent à admettre dans leurs usages la procession de saint Marc ".

Avant que Léon III à Rome et saint Mamert à Vienne eussent établi les trois jours des Rogations, il y avait des prières publiques qui se faisaient, malheureusement avec peu d'ordre et presque pas de dévotion. Dans la ville de Pierre, nous dit encore Mgr Duchesne, " le jour consacré était le 25 avril, date traditionnelle à laquelle les anciens Romains célébraient la fête des *Robigalia* ". Elle consistait principalement dans une procession qui, de la porte Flaminienne, se rendait dans un sanctuaire de la voie Claudia. " La procession chrétienne qui lui fut substituée suivait le même parcours jusqu'au pont Milvius. " Elle s'arrêtait à Saint-Valentin, dans l'atrium de Saint-Pierre, puis dans la basilique, lieu de la station.

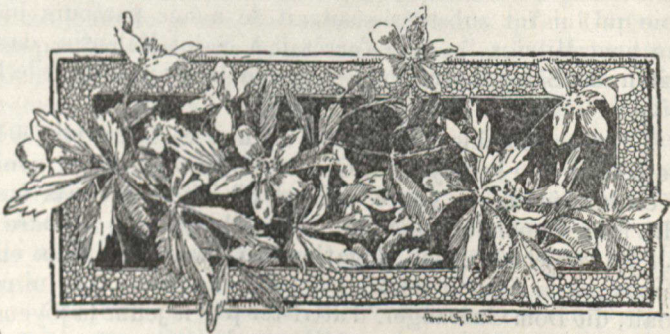
L'Eglise romaine dut éprouver une certaine joie à la seule pensée que le pays des Gaules voulait lui aussi avoir une cérémonie de ce genre. Aussi n'hésita-t-elle pas à se rendre à la demande sollicitée ; elle alla jusqu'à étendre à tout l'univers chrétien les Rogations ou Litanies. Mais elle n'adopta pas la rigueur portée par saint Mamert. " Il lui répugnait, dit Dom Guéranger, d'attrister par le jeûne la joyeuse quarantaine que Jésus ressuscité accorde encore à ses disciples ; elle s'est donc bornée à prescrire l'abstinence de la

viande durant ces trois jours. ” Elle a dû, aujourd’hui, restreindre de telles règles.

Les chrétiens semblent se désintéresser beaucoup trop des cérémonies de ces lundi, mardi et mercredi. Et cependant l’Eglise insiste pour que tous demandent à Dieu, par l’invocation et l’intercession des saints, la rémission des péchés, les secours nécessaires au corps et à l’âme, la conservation des biens de la terre ; *Ut fructus terræ dare et conservare digneris* . . .

Hélas ! Le peuple qui a vu le premier s’établir ces trois journées de prières publiques a chassé loin de lui la liberté. Il n’est plus permis aux catholiques français d’aller processionnellement d’une église à une autre que dans certaines paroisses. Les voûtes de nos temples seules entendent souvent nos invocations. Si encore, méprisant les risées et les sarcasmes de nos frères, n’ayant nulle honte de nous montrer enfants soumis et dévoués de Jésus-Christ, nous venions nombreux supplier Celui qui tient l’univers dans sa main et nous unir à la prière liturgique, nos âmes en retireraient un profit spirituel inestimable ! Surtout, nous aurions l’immense bonheur d’adresser au Maître du ciel et de la terre une oraison fervente afin qu’il détourne son bras prêt à nous frapper, conserve à notre chère et bien aimée France sa foi vive et ce qui fut sa force et son honneur en face des autres nations, et continue à prendre pitié de ceux qui veulent l’accroissement de son règne et luttent pour lui.

ALBERT GUITTARD.



SAINT ANTONIN

Il naquit à Florence, en 1389. De son vrai nom, il s'appelait *Antonio*, mais il était si petit, si frêle, si délicat, qu'on lui donna le diminutif calin d'*Antonino*. Il avait, de corps, juste ce qu'il fallait pour habiller de chair une âme. Sa mignonne figure aux traits si fins, si doux, si spirituels, annonçait un tempérament maladif. Par contre, c'était un souffreteux d'une intelligence d'élite et d'une volonté d'acier. Ce qu'il voulait, dût-il briser son corps, il le faisait. Si le fourreau était délicat, la lame était forte.

Ardent à l'étude comme à la prière, Antonin dès l'âge de seize ans, demanda l'habit de Saint-Dominique.

Le Bienheureux Jean Dominici était Prieur de Fiesole. C'est lui que le jeune homme va trouver. Il lui raconte sa vie, ses aspirations, ses goûts, ses études. Jean Dominici l'écoute et le regarde. Et de voir dans un corps si frêle une générosité si grande, l'émeut jusqu'aux larmes. Mais la bonne volonté ne suffit pas. Comment imposer toute une vie de rigoureuse austérité à une nature si délicate ? Il refuse, Antonin insiste, supplie. Voyant qu'il portait un gros livre sous le bras, Jean Dominici lui demande ce qu'il étudie. C'était un livre de droit canon. " Eh bien ! lui dit-il, apprenez-le, et quand vous pourrez me le réciter en entier de mémoire, vous serez reçu. "

C'était lui dire poliment adieu. Le jeune homme ne l'entendit pas ainsi, et, souriant aimablement, il dit au Prieur : Au revoir !

Moins d'un an après, Antonin se présentait, son gros livre sous le bras, au Bienheureux Jean Dominici. Il n'avait pas grandi ; son corps était aussi frêle, sa figure aussi malade. Le Prieur l'interroge au hasard du livre et reste stupéfait de l'entendre réciter mot à mot les longues et indigestes formules du droit. Il y avait là une preuve de volonté peu commune et un signe éclatant d'intelligence supérieure. Jean Dominici, qui se connaissait en hommes, en est tellement frappé, qu'il oublie l'extérieur du petit postulant, l'accepte et lui donne l'habit religieux.

(*Extrait de sa vie*).

VARIÉTÉS

PIE VII À PARIS

Napoléon premier, jaloux de rendre immortels ses faits et gestes, ordonna de tenir un journal de la Cour. Or de ce document j'extrai ceci :

“ Le Pape s'est rendu pour le couronnement de l'Empereur, (2 décembre 1804,) et nous sommes en l'hiver de 1805.

Pendant son séjour aux Tuileries, Pie VII occupait le Pavillon de Flore ; malgré la rigueur de la saison, le peuple, chaque matin, affluait sous ses fenêtres.

Le Souverain Pontife a vu toutes les paroisses de Paris, plusieurs même de la banlieue ; il a visité tous les grands établissements de la capitale ; constamment, il s'est fait remarquer par l'urbanité des mœurs, la douceur du caractère.

Il avait pour les enfants une prédilection visible, il les distinguait au milieu d'une foule ; les petits prenaient pour une invitation son paternel sourire, et ils trouvaient le moyen de se faufiler jusqu'auprès du Pape.

Alors Lui, vers eux, baissait son doux regard, traçait pieusement le signe de la Croix sur leur front ; pour tous un bon mot, pour tous une caresse, voire même un baiser pour les plus jeunes.

Ce voyage nous a donné pour le Chef de l'Eglise une vénération profonde ; puissions-nous la conserver longtemps !

Hélas, le vœu partait de cœurs sincères, mais la fureur du despote, quatre années plus tard, le réduisit à l'illusion.

Le 10 Juin 1809, le Vicaire de Jésus-Christ se trouvait dans l'obligation d'excommunier l'Empereur. Ce fut alors l'enlèvement brutal de la Ville éternelle, puis Savone, Fontainebleau, cinq ans d'une captivité dure, humiliante ; l'odieux concordat du 25 janvier 1813, heureusement rétracté 2 mois après ; et Pie VII ne put regagner ses Etats qu'au commencement de 1814, époque où le Congrès de Vienne les lui fit remettre presque tous.

UN AVEU

EN CONSIDÉRANT LES LECTURES DU PEUPLE,
LES INSTITUTEURS OFFICIELS
REGRETTENT DE LUI AVOIR APPRIS L'ALPHABET.

“L'ECOLE NOUVELLE” revue pédagogique, nettement anticléricale, dirigée par un haut fonctionnaire, (Monsieur DEVINAT) Directeur de l'Ecole normale des instituteurs de la Seine, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, auteur d'un manuel scolaire condamné par l'Episcopat, publiée, sous la rubrique : “ La vie à l'école ” un article court, mais suggestif, (25 février, 1911).

ON S'AMUSE, MONSIEUR, ON FAIT L'APACHE

Un matin de décembre dernier, 1910 ; ma montre donne : 8 heures moins un quart ; la brume est forte, elle étend sa ouate glacée sur la campagne, encore dans le demi-sommeil.

A l'aveuglette, je suis le sentier pour me rendre à l'école mixte voisine.

La ligne du chemin de fer est au large, j'entends à peine le bruit des wagons sur les rails.

Une petite côte, je la descends, et tout-à-coup, des cris d'enfants me parviennent, “ Au secours, à l'assassin on me tue. ” Inquiet, je presse le pas, heureusement, de longs éclats de rire me rassurent.

Une voix crie à pleine tête : “ Bourgeois, tu as ton compte, faisons la galette. ”

Auprès du talus, des ombres enfantines s'agitent, sac d'écolier au flanc. On s'amuse ferme, et je puis m'approcher sans être aperçu.

Sur le revers du fossé, un grand est étendu, il fait le mort ; deux autres, apprentis assassins, armés de règles en guise de poignards, l'achèvent et le fouillent. Entre temps, le groupe émerveillé des petites et des petits se gaudit et jacasse.

Que faits-vous là, gredins, leur dis-je ?

On ne fait pas de mal, Monsieur, on joue à l'Apache, me répond le chef des deux pseudo-bandits.

Je le regarde ; il a déjà un peu la tête de l'emploi, il en a même beaucoup les manières. Son camarade et lui promettent pour plus tard ; déguenillés tous les deux, veste et

gilet ouverts, gestes plutôt chaloupeurs, il leur manque **une** trois ponts, autrement ils seraient complets.

Dans l'entrefaite, le prétendu assassiné se relève ; il n'est pas mal du tout, un gaillard bien découpé, sa mise est correcte, élégante même, et les autres, chez lui, avaient flairé le bourgeois. C'est le sujet pour un "apache" (elle est terrible, chez les enfants, la logique des choses.)

Je tiens à insister, " nous sommes aux champs, loin de la Capitale, peu de communications, autour de nous simplement des fermes et des chaumières, et néanmoins : " **ON JOUE AUX APACHES.** "

La cause ?

Une fois de plus, je la redis :

La grande " institutrice " de l'heure présente n'est pas l'école, n'est pas la Famille, c'est la presse à un sou, qui va porter dans les maisons, trainer sous les yeux des enfants sa prose plus ou moins immorale, ses images plus ou moins malsaines.

A elle, à ses crimes quotidiens complaisamment détaillés, illustrés outre mesure, nous devons, chez les enfants, la déformation de l'idéal véritable ; même au fonds des campagnes elle réussit à forger dans l'imagination d'un gamin, un type d'APACHE.

Autrefois, à l'école, on chantait :

Un peuple est fort quand il sait lire ;

Quand il sait lire, un peuple est grand.

Aujourd'hui, devant la sale pâture donnée au peuple par le journal à un sou, le regret me prend de lui avoir appris l'Alphabet.

Signé : DEVINAT LOUIS CAROL,

UN BRIN DE COMPTABILITÉ

Monseigneur Touchet, Evêque d'Orléans, (nous le connaissons tous depuis le Congrès Eucharistique,) parlait l'autre jour à la Société St. Thomas d'Aquin de Besançon. Il a présenté à son auditoire ce petit calcul de comptabilité publique, pas mal suggestif.

En 1881, même avant, Jules Ferry prit l'offensive contre les Religieux. Résultat de la campagne, (et elle n'est pas finie) demandez-vous ?

De 1871 à 1881, le budget de l'enseignement, en France, émargeait pour 92 millions ,

En 1900, le voilà rendu à 365 millions.

—Mais, c'est un raz de marée !

—Je le pense bien, un million par jour, il y a de quoi battre une falaise.

—Patience ! nous ne sommes pas au bout.

Prenez la plume, faites des chiffres, ajoutez à l'addition, pour constructions scolaires, 1 milliard 400 millions, majorez exactement le budget de l'enseignement depuis 1881 à 1909 ; vous atteignez le total de 7 milliards.

Voilà le montant précis de l'indemnité de guerre, payée par la France, dans la lutte contre les Religieux et les Religieuses : elle est notablement plus forte que celle qui fut versée lors de la guerre Franco-Allemande.

Et l'Evêque ajoute : j'ai affirmé ces choses en chaire, à Orléans. La "Lanterne" m'a injurié, elle n'a pas pu contester mes chiffres.

Or, continue Monseigneur Touchet, 7 milliards, placés à 3% donnent 210 millions de revenu. On cherche le moyen de constituer des retraites ouvrières ; Cherchez là, vous le trouverez, je le crois.

Nos Frères, nos Sœurs, disparus et chassés, coûtaient par tête au pays : (pardon de l'expression, elle est devenue actuelle) Instituteurs : 800 francs, Institutrices, 400 francs.

Les pauvres Filles valaient tout simplement 12 francs 50 centimes de moins qu'un vicaire de campagne, où la population n'atteignait pas 5000 âmes.

Eh bien, informez-vous, demandez le salaire des directeurs d'école, des instituteurs adjoints, des institutrices en France, à l'heure présente ; Totalisez.

Vous arriverez, en affaires, à la conclusion de l'Evêque d'Orléans :

"C'est payer par trop cher le peu noble plaisir de rencontrer les Chers Frères, avec leurs gros souliers, leurs chapeaux démodés, et les Sœurs avec leurs cornettes, qui, du moins, n'empêchaient pas la vue. Les Unes et les Autres, pourtant, savaient élever et instruire les enfants sans grever le Pays !

FR. L. A. RONDOT, O. P.

PRÉDICATIONS

MONTRÉAL, St-Ls de France, Mois de Marie	R. P. COUTURE.
" N.-D. de Grâce, Ascension, 25..	R. P. RONDOT.
UTICA, N.-Y.....	T. R. P. COTÉ.
BINGHAMTON, N.-Y.....	T. R. P. COTÉ.
SCRANTON, PA.....	T. R. P. COTÉ.
" Réunion du T.-O 18.....	T. R. P. COTÉ.
NASHUA, N.-H. retraite 21-28.....	R. P. BOURQUE.
WALKERVILLE, Ont. du 30 avril au 7 mai..	{ R. P. LAFERRIÈRE. R. P. LAMARCHE.
RIVIÈRE-AUX-CANARDS, 7-14.....	{ R. P. LAFERRIÈRE. R. P. LAMARCHE.
QUÉBEC, Basilique, Mois de Marie.....	R. P. MIVILLE.
" Hôpital-Général, Retraite aux re- ligieuses, 1 au 10.....	T. R. P. LANGLAIS.
" Jacques-Cartier, 14 avril.....	T. R. P. LANGLAIS.
" Bon Pasteur, 14 avril.....	R. P. FARLY.
" Méridi, 14 avril.....	R. P. FARLY.
" Méridi, 16 avril.....	T. R. P. LANGLAIS.
SILLERY, Couvent Trid.-Euch. 7 au 10.....	R. P. DUPRAS.
" Couvent, 16 avril.....	R. P. DUPRAS.
S. JOSEPH DE LÉVIS, Couvent Triduum Eu- charistique 10 au 14.....	R. P. DUPRAS.

